www.cfdtdivia.net equipecfdt@cfdtdivia.net

Le 28 février 2014

NAO 2014

Ce 28 février s'est déroulée la première réunion de négociation annuelle obligatoire pour l'année 2014.

- ✓ Dans un premier temps, la direction nous a présenté les éléments de contexte qu'elle souhaitait nous expliquer :
  - La situation économique française avec une croissance de 0.3% et un chômage à 11%.
  - La situation économique de l'état et des collectivités qui est très fragile.
  - Le contexte des DSP qui reste fragile aussi, comme à Lille et Reims.
  - ***Par contre à Dijon***, un fort contraste existe avec beaucoup de changement en 2013. En effet une forte croissance en termes de client avec 20% de clients supplémentaire et 90% de clients satisfait. ***Cela est en opposition avec les résultats de l'année 2013 suite à la conflictualité des samedis.*** En effet la conflictualité du réseau de Dijon correspond à la moitié de celle du groupe kéolis. Les recettes ont été impactées, mais l'autorité organisatrice a dû payer et l'objectif de croissance pour 2014 pour les recettes est de 1.5 millions d'euros (avec des charges à la hausse).
  - Les effectifs sont stables (pas d'évolution sur les temps partiels choisi). La moyenne d'âge des salariés est de 43-44 ans.
  - L'indice des prix à la consommation prévu par l'INSEE serait de 1.1% d'augmentation.
- ✓ Dans un second temps, les OS ont signalés que la conflictualité était due aussi à la direction qui n'écoutait pas. Nous ***CFDT***, avons acté que les négociations 2013 était passés et que nous ne voulions pas discuter de ce qui s'était passé en 2013 car en effet si les résultats sont mitigés, alors que la courbe aurait pu être excellente, cela est dû en grande partie aux autres OS qui ont décidés de ne pas aller dans notre sens, et sont partis dans un conflit de longue durée qui a abouti à un « drôle » de protocole de levée de grève. (VOIR 2ème page)
- ✓ Dans un troisième et dernier temps chaque organisation a présenté son cahier de revendications pour 2014. Nous présentons en document annexe ci-joint le nôtre.

Protocole de levée de grève décembre 2013

Nous avons écrit à la direction (Copie à la DIRECCTE, ancienne inspection du travail) le courrier ci-dessous afin de leur expliquer que le protocole de levé de grève n'est en aucunement valable au vu des protocoles d'accord précédent et que nous souhaitions de ce fait rétablir les roulements qui avaient été actées suite à l'accord dit « PFR », PA 2011-03.

De plus si un avenant venait à couvrir ce protocole de levé de grève, alors la direction devrait revoir sa copie sur le calcul des congés annuels dont le mode de calcul est présenté dans l'accord dit RTT de 1999.

Nous sommes surpris que les 2 autres syndicats signataires n'aient pas mis dans leurs tableaux le protocole de levé de grève. En effet ceux-ci avaient actés et validés ces dispos. Nous vous l'afficherons en montrant ces dispos supplémentaires qui ont été rajoutés grâce à cela.

Voir sur notre site internet :

http://www.cfdtdivia.net/wp-content/uploads/2012/09/PA-1999-01-relatif-a-la-RTT.pdf (article N°8 sur les congés)

http://www.cfdtdivia.net/wp-content/uploads/2012/09/PA-2011-03-protocole-daccord-adaptation-tps-de-travail-des-conducteurs.pdf

Monsieur le Directeur,

En date de ce jour aucun avenant au protocole d'accord n'a été signé concernant les grilles de roulements mise en place depuis plusieurs semaines (suite au dernier protocole de levée de grève) au sein de KEOLIS DIJON.

Mr BISPO, délégué syndical F.O. signataire du protocole de fin de grève a confirmé, lors de la première réunion des NAO du 28 février 2014, qu'aucun avenant n'avis été signé.

Il est stipulé sur ce protocole de levée de grève, signé par les syndicats FO et CGT, qu'il sera nécessaire d'effectuer une modification par avenant de l'accord 2011/03.

De ce fait seul l'accord 2011/03 doit être appliqué au sein de l'entreprise KEOLIS DIJON.

Par la présente je vous demande de bien vouloir remettre en place au plus vite les grilles de roulements tels que défini dans l'accord 2011/03.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir par retour la date de cette remise en place.

Sans application de l'accord 211/03 (dont nous sommes signataire) et sans réponse de votre part par retour de courrier, le syndicat SNTU CFDT se verra contraint d'engager une procédure à l'encontre de KEOLIS DIJON pour « NON » application de l'accord 2011/03.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le directeur, nos salutations respectueuses.

P.S. : je vous rappelle par ce courrier complémentairement, que vous deviez nous proposer un accord sur les contrats de génération depuis octobre 2013. Rien ne nous n'a été présenté et vous êtes en complète illégalité vis-à-vis de cela.

L'équipe CFDTDIVIA

Monsieur, le directeur Kéolis Dijon,

Vous trouverez ci-dessous, les demandes, pour les NAO 2014, de la section CFDT Divia.

1) Augmentation du point indice de 2.5%. **(Général)**
2) Passage de la prime de fin année à un réel treizième mois. **(Général)**
3) Demande d'un déroulement de carrière complet. **(Général)**
4) Demandons une prime de 500€ suite aux Mauvaise conditions de travail dû aux fortes fréquentations de nos Véhicules (+20% de clients). **(Général)**
5) Augmentation de la prime Vacance pour la passer progressivement à mille €uros, 700€ en 2014, 800€ en 2015, 900€ en 2016 et 1000€ en 2017. **(Général)**
6) Demandons la valeur de 3 journées pour "garde d'enfants" en type chèque "CESU" à gérer par le C.E. soit 30€ (valeur moyenne assistante maternelle) par jour sur environ 500 agents en moyenne (45K€).**(Général)**
7) Demandons 3 paliers intermédiaires supplémentaires à partir de 15 ans d'ancienneté :

   Soit : 15 ans 17%, 17 ans 18.5%, 20 ans 20%, 23 ans 23%, 25 ans 25%, 27 ans 27%, 30 ans 30%,

   Et mise en place de deux catégories supplémentaires *(les carrières deviendront longues) :*

   39 ans 39%, 40 ans 40%. **(Général)**
8) Demandons une prime de 100€ mensuel aux conducteurs « Tram », aux vu des incidents et accidents au Tramways entrainant un état plus anxiogène des agents. **(Exploitation Tram)**
9) Traminots de nuit : demandons de garantir des nuits, aux agents du service nuit lors d'une déshabilitation partielle. (temps compensé plus pris en compte) **(Exploitation Tram)**

10) Demandons de passer les agents du marketing espace bus et téléconseillers au coefficient de 205 minimum ***(Mkt).***

11) Demandons une augmentation de 5 points de coefficient pour les ouvriers ateliers Bus et tram afin de compenser les mauvaises conditions de travail et la difficulté de trouver du personnel. ***(Atelier)***

12) Embauche de trois agents de maîtrise polyvalents (PCC-RG) afin de régler la gestion des services (roulements, vacances et maladie éventuelle). **(Exploitation maîtrise)**

13) Passage au coefficient 283 pour les maîtrises « ordo », méthodes et "infra", afin que toutes les maitrises exploitation aient un salaire équivalent à l'année quel que soit le métier. **(Exploitation maîtrise)**

14) Demandons une prime pour les AVSR sur le « TROC IT » **(AVSR)**

15) Demandons l'ouverture de négociation sur le suivi des conducteurs en cas d'accident grave. **(Exploitation)**

Le délégué Syndical

F. Vandenbroucke